



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 10 novembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	03/11/2010
Affichage	03/11/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME : **SPORTS 5**

OBJET : **SECOURS SUR PISTE –
TARIFS 2010/2011**

Absents-Excusés :

JALADE Jacques, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Eric PEYTHIEU

Selon l'article L 2321-2, 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir. Elles déterminent les conditions dans lesquelles s'effectue cette participation, qui peut porter sur tout ou partie des dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'appliquer ces dispositions aux frais engagés par la Commune de Briançon à l'occasion desdites opérations de secours effectuées sur le territoire du domaine skiable délégué à Serre-ChevalierValley, et consécutives à la pratique de toutes activités ou de loisirs, en particulier le ski alpin, nordique, de randonnée ainsi que toute discipline de glisse sur neige assimilée tel que le monoski, le surf et autre, connue ou non connue et à venir. Il en sera de même pour la raquette, la marche, le parapente ou autre activité de loisirs sur le domaine skiable.
- que les missions de secours sur le territoire de la Commune se feront dans le cadre des plans de secours communal et départemental.
- que les diverses prestations effectuées par les prestataires pour le compte de la Commune et donnant lieu au remboursement des frais pourront comprendre :
 - les premiers soins aux blessés relevant de pratiques de secours de base à l'exclusion de tout usage de matériel médical dont l'utilisation à ce jour n'est pas rendue obligatoire à ce stade des soins (victimes d'accidents et ou de malaises).
 - le conditionnement des blessés (immobilisation/préparation transport).
 - l'évacuation et le transport des blessés par tout moyen approprié aux circonstances et aux lieux de sauvetage (traîneau, barquette, chenillette, véhicules ou autres) du lieu de prise en charge jusqu'au moyen de transport terrestre ou aérien.
 - la mise en place de tous moyens liés à une opération de recherche ou de secours.
- de dire que les frais de secours seront facturés selon les tarifs d'évacuation Secours sur pistes ci-après.
- d'adopter les tarifs de secours sur pistes pour la saison 2010/2011 selon le tableau joint.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 15 NOV. 2010

PUBLIÉ LE 15 NOV. 2010

NOTIFIÉ LE

Le Maire

Gérard FROMM

TARIFS SECOURS
COMMUNE DE BRIANCON
2010-2011

PRESTATIONS	TARIFS SECOURS 2009/2010	TARIFS SECOURS 2010/2011
Front neige petits soins (bas station)	34,00 €	35,00 €
TARIF HORAIRE SCOOTER	73,00 €	74,00 €
ZONE RAPPROCHEE	222,00 €	226,00 €
ZONE ELOIGNEE	390,00 €	398,00 €
HORS PISTE PROXIMITE	773,00 €	788,00 €
TARIF HORAIRE MACHINE	192,00 €	196,00 €
SECOURISTE JOUR	35,00 €	36,00 €
SECOURISTE NUIT	54,00 €	55,00 €
<u>TRANSPORT PAR CONVENTION</u>		
AMBULANCES ALTITUDE ou Assistance 05		
Bas de pistes vers le Centre hospitalier de Briançon (en semaine)		100,00 €
Bas de pistes vers le Centre Hospitalier de Briançon (WE et jours fériés)		150,00 €
Si médicalisation SMUR pour toutes sociétés d'Ambulances		35,00 €
NB : Le transport en ambulance privée peut se faire soit sur l'hôpital soit chez un médecin privé de Briançon.		
SDIS POMPIERS	Pour l'année 2010	204,78 €
	Pour l'année 2011	207,65 €



